

CONSTRUCTION DURABLE

64 **NOBATEK VA COORDONNER 2 NOUVEAUX PROJETS**

Créé il y a 10 ans, le centre de ressources technologiques anglo Nobatek, spécialisé dans les activités de recherche appliquée et la prestation de services dans les domaines de l'aménagement et de la construction durables, vient de décrocher la coordination de deux nouveaux projets de R&D financés par l'Union européenne, dans le cadre du programme "Efficacité énergétique des bâtiments - Horizon 2020". L'un et l'autre doivent démarrer en ce début d'année 2015. Le premier est baptisé Built2Spec. Il réunira "un ensemble innovant d'avancées technologiques pour l'auto-inspection, les tests non destructifs, la gestion et le contrôle de la qualité", qui seront mis dans les mains des acteurs de la construction. L'ambition ? Aider à atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière d'efficacité énergétique, de nouvelles normes de construction plus durable et de rentabilité du secteur. Les différents modules se développeront autour d'une plate-forme informatisée de gestion de la construction accessible en mode cloud. Le projet réunira une vingtaine de partenaires issus de 8 pays pendant 4 ans et s'appuie sur un budget de 6 M€.

Quant au second projet, baptisé E²Event, il a été pensé pour le marché de la rénovation énergétique des grands bâtiments de logements collectifs, tels que les "barres HLM". Ils se caractérisent notamment par une mauvaise isolation ainsi qu'une mauvaise qualité de l'air intérieur. Le système qui sera développé en réponse correspond à une solution d'ITE (isolation thermique par l'extérieur), avec bardage et lame d'air. Sa particularité réside dans l'intégration d'un module de renouvellement d'air associé à un échangeur thermique double flux. Pendant les 3 années et demi de sa durée de vie programmée, E²Event réunira 13 partenaires de 8 pays et s'appuiera sur un budget de 3,4 M€.

ESPACES D'ENTREPRISES

64 **TRAVAUX MI-2015 POUR LE PARC D'ACTIVITÉS GARLIN-PYRÉNÉES**

Dès l'automne 2010, nous évoquions dans nos colonnes un projet de zone d'activités économiques (ZAE) sur 27 hectares à Garlin, en lisière du diffuseur autoroutier de l'A65 (le 16h00 d'APS n° 2106). Nous indiquions qu'un syndicat mixte ad hoc, baptisé Garlin-Pyrénées, avait été créé à cette fin, réunissant les Communautés de communes du canton de Garlin, de Lembeye, d'Arzacq, de Tursan et d'Aire sur l'Adour. Ce syndicat mixte vient de valider le projet d'aménagement d'une première tranche de 15 hectares, dont 9 cessibles. Le projet est conduit par la SEPA (Société d'équipement des Pays de l'Adour). Les lots pourront aller de 1 000 m² jusqu'à 4 hectares, selon les demandes des entreprises. Les travaux d'aménagement devraient démarrer vers la mi-2015.

ESPACES D'ENTREPRISES

16 **ZONE D'ACTIVITÉS À DIGNAC : CONSULTATION**

Nous l'évoquions début décembre, la Communauté de communes de la Vallée de l'Echelle projetait de consulter des concepteurs en vue d'aménager une nouvelle zone d'activités sur la commune de Dignac (APS 1926). Le coût des travaux pour ce nouvel aménagement, qui devrait s'étendre sur 5 hectares, a été estimé à 488 591 €. La consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre vient d'être lancée. Les offres doivent parvenir auprès de la communauté pour le 29 janvier prochain.



PROPRIÉTÉ

INTELLECTUELLE **OMPI : attention aux factures abusives !**

En ce mois de décembre, il a été relevé l'envoi massif de courriers émanant d'une société dénommée "World Intelligent Property Office" à destination des titulaires d'enregistrements internationaux, ainsi qu'à leurs mandataires, les invitant à s'acquitter de taxes pour l'enregistrement ou la publication de leurs marques. Cette société utilise un nom, un logo, une adresse et des coordonnées semblables à ceux de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), risquant ainsi d'induire les usagers en erreur. Or, les prestations que cette société propose n'ont aucun caractère officiel et sont, de surcroît, dénuées de tout effet juridique. Rappelons que tous les enregistrements internationaux de marques, ainsi que les inscriptions connexes, sont publiés dans la "Gazette OMPI des marques internationales", qui est la seule publication officielle du Système de Madrid. Toutes les taxes dues en vertu du Système de Madrid doivent être versées directement à l'OMPI en francs suisses ou par l'intermédiaire de l'Office d'origine (INPI ou OHMI par exemple).

Source : OMPI - 22 décembre 2014

L'OAPI adhère au Système de Madrid

L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a adhéré le 5 décembre 2014 au Système des enregistrements internationaux des marques et devient ainsi le quatre-vingt-treizième membre du Système de Madrid. Principale organisation chargée d'assurer la protection des droits de propriété intellectuelle dans la plupart des pays francophones d'Afrique, l'OAPI compte 17 Etats membres, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo. A partir du 5 mars 2015, il sera possible de désigner cette zone géographique au sein d'un enregistrement international de marque, grâce à un dépôt ou à une désignation postérieure, auprès de l'OMPI.

Rappelons que le Système de Madrid permet d'étendre la protection d'une marque déposée ou enregistrée dans plusieurs pays simultanément moyennant le dépôt d'une demande d'enregistrement unique auprès de l'OMPI. Outre l'avantage financier notable qu'il procure par rapport à des dépôts nationaux étrangers, le Système de Madrid permet aux titulaires d'étendre la portée géographique de la protection de leurs enregistrements internationaux de marques au fur et à mesure de la conquête de nouveaux marchés étrangers. Selon le Directeur général de l'OMPI, l'adhésion de l'OAPI au Système de Madrid "offre ainsi aux propriétaires de marques en Afrique de l'Ouest un accès potentiellement plus rapide et meilleur marché à la protection internationale de leurs marques".

Source : OMPI - 5 décembre 2014